Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B **RÈGLEMENT (CE) Nº 1177/2003 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

du 16 juin 2003

relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 165 du 3.7.2003, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019	L 261I	1	14.10.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2003/1177/2013-07-01/fra